Cinquante-septième année. - N ° 123 A Mercredi 28 juin 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1695

77 – SEINE-ET-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

Ventes et cessions

821 786 084 RCS Meaux.
ECT INVEST.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 38239997 EUR.
Adresse : 20, rue de Paris, 77230 Villeneuve-sous-Dammartin.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationaleSociété absorbante : Landlife PartnersForme : SAS Adresse du siège : 20 rue de Paris 77230 Villeneuve-sous-Dammartin Capital : 1.792.819,08 euros Numéro unique d'identification : 905 158 002 Lieu d'immatriculation : RCS Meaux Société absorbée : ECT INVESTForme : SASUAdresse du siège : 20 rue de Paris 77230 Villeneuve-sous-DammartinCapital : 38.239.997 euros Numéro unique d'identification : 821 786 084Lieu d'immatriculation : RCS Meaux Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 252.465.380,49 euros Passif : 156.685.711,45 euros Actif net : 95.779.669,04 euros Rapport d'échange des droits sociaux : NEANT Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 95 779 669, 04 euros) et la valeur comptable dans les livres de Landlife Partners des actions de ECT INVEST, dont elle était propriétaire (soit 377 819 995,49 euros) différence par conséquent égale à 282 040 326,45 euros, constituera :- à hauteur de la somme de 10 633 913, 33 euros, correspondant au montant des frais d'acquisition des actions ECT INVEST par Landlife Partners, un mali de fusion, analysé comme un vrai mali, et devant être comptabilisé en charges dans le résultat financier ;- à hauteur de la somme de 271 406 413, 12 euros, un mali de fusion, analysé comme un mali technique, et devant être inscrit en immobilisations financières (autres participations). Date du projet commun de fusion : 21 juin 2023 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 01 janvier 2023.Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: Pour les sociétés absorbante et absorbée le dépôt au RCS de Meaux le 23 juin 2023 Date de commencement d'activité : à la réalisation de la condition suspensive.